

# AGIR POUR LES DIFFICULTES LOCATIVES

SECTEUR  
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

6, avenue Balatchano  
06300 Nice  
Tél. 04 93 80 88 10  
[apdl@fondationdenice.org](mailto:apdl@fondationdenice.org)



## Table des matières

<b>LA FONDATION DE NICE EN 2021</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>Le dispositif</b> .....	<b>9</b>
<b>Objectifs généraux</b> .....	<b>9</b>
<b>Modalités d'intervention</b> .....	<b>9</b>
<b>L'Equipe</b> .....	<b>10</b>
<b>L'activité du service en chiffre</b> .....	<b>11</b>
Les entrées/les sorties .....	11
La démographie sur les entrées .....	11
Age du demandeur principal .....	12
Statut du ménage au niveau locatif .....	12
Expulsion locative.....	13
L'aller vers en chiffre .....	13
Situation des ménages à la sortie (15) .....	13
<b>Conclusion</b> .....	<b>14</b>
<b>Témoignage de l'équipe</b> .....	<b>15</b>
Première situation APDL : .....	15
Deuxième situation APDL .....	17



# LA FONDATION DE NICE EN 2021

## REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'UNION EUROPÉENNE  
Région Alpes-Côte d'Azur  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
RÉGION SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
MÉTROPOLITAIN  
VILLE DE NICE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

## Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

### Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique :

Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

### Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, plateforme emploi)

- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

## Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

## Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier, et depuis 2021 communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

## Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

### Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 360° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-e en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

### L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

## Les grandes évolutions 2021

### Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégique pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions, a abouti en 2021 comme la transformation progressive de la fonction de chef-ffe de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe.

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômes dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivis pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

### La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique, ....

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

## Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à [la réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activité. Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique, l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un événement prestige en lien avec la ressource.

La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).



## Introduction

Créé en 2021 L'équipe APDL financée par le FNAVDL a débuté son activité en juin 2021. Ce projet a pour ambition de créer un service d'interventions précoces ou primaires au service des bailleurs sociaux, permettant de mobiliser en amont l'ensemble des ressources existantes autour d'une situation dès les premiers signes de difficultés majeures rencontrées par un ménage ou toutes autres personnes (isolées, familles monoparentales, personnes âgées etc..) et évalués par un bailleur social.

A ce stade, il est difficile de catégoriser le caractère « majeur » des difficultés, les bailleurs ayant assurément une expertise de terrain concernant ce point de rupture avec leur locataire qui nécessiterait l'activation du dispositif. La finalité de l'action est donc d'intervenir afin d'empêcher et/ou de réduire les risques d'aggravation des situations et de maintien en logement.

Le dispositif vient compléter les services de l'ASLL et de Prévention des expulsions locatives expérimentés depuis plus d'un an par la Fondation. Il s'inscrit dans les logiques du logement d'abord et du dispositif « de la rue au logement » développés au CHRS par la mise en logement sans préalable de personnes à la rue. Ainsi le pôle Hébergement/Logement se dote de l'ensemble des outils et des méthodes d'interventions éprouvées permettant d'agir auprès des publics « là où les personnes se trouvent et quel que soit leurs situations ».

Le dispositif est saisi par divers de partenaires. Pour citer les principaux, il s'agit prioritairement de l'ensemble des bailleurs sociaux, du SIAO et de la Métropole à travers la Maison de l'habitant via les services de la DDETS mais cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer au regard du projet.

# Le dispositif

## Objectifs généraux

Elaborer avec les personnes des préconisations concertées sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour rechercher des solutions aux difficultés rencontrées.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages face à leurs problématiques.
- Rechercher des solutions adaptées pour un éventuel relogement. Trouver des solutions alternatives à toutes mise à la rue.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi.
- Mobiliser les dispositifs de soins tant sur le domaine somatique que psychique.
- Avoir une action volontariste sur l'usage d'habiter

## Modalités d'intervention

L'action n'a pas vocation à réaliser des diagnostics, ces derniers étant réalisés par le bailleur orienteur et éventuellement des acteurs sociaux qui sont déjà intervenus dans la situation.

L'enjeu principal du dispositif tient dans sa capacité à entrer en contact avec des publics souvent réfractaires à une intervention sociale comme expliqué ci-dessus. Comment faire pour qu'ils acceptent ne serait-ce que de nous ouvrir leur porte ?

La Fondation de Nice à travers ses services de l'ASLL et du SPEL a acquis un savoir-faire et une méthodologie sur la pratique de « l'aller vers » qui démontre qu'il est tout à fait possible de rentrer en contact avec ces personnes par des stratégies de visites à domicile se démarquant des logiques de prises de contact traditionnelles et des rendez-vous dans les institutions.

Il s'agit donc « d'aller vers » pour faire venir, c'est-à-dire de remettre les personnes en mouvement. L'apport sur le savoir expérientiel d'un travailleur pair, membre à part entière de l'équipe, est un apport précieux et complémentaire des savoir-faire des autres membres de l'équipe.

La rencontre et l'accompagnement sont basés sur le concept d'actions « hors les murs ». Dans cet objectif, les entretiens au bureau ne peuvent qu'être l'exception. Les horaires de travail seront adaptés à la situation des personnes.

Pour les personnes concernées, l'objectif préalable est de "reprendre pied" face à une situation difficile et complexe. Pour chaque ménage, c'est l'ensemble de l'équipe qui assure avec les personnes la coordination de l'accompagnement et non la référence. Il a une fonction de préparation, de consultation, de négociation, de liaison et de médiation. Nous appliquons ici le principe de la multi référence.

L'efficacité de l'action repose donc sur l'adhésion du public (c'est l'enjeu premier) mais également sur la prise de conscience de leur situation et donc la nécessité d'agir. Ainsi, nos interventions ont une fréquence soutenue et ne peuvent qu'être de courte durée.

Nous pouvons déterminer 4 phases incontournables pour espérer avoir l'adhésion des personnes.

1. Rechercher systématiquement l'accord, sur des actions concrètes et rapides
2. Mettre en œuvre les actions en évaluant l'impact avec les personnes.
3. Mettre ou remettre en mouvement les personnes
4. Valoriser systématiquement les avancées

En début d'accompagnement nos interventions sont extrêmement rapprochées (2 fois par semaine) avec des actions concrètes à réaliser (objectifs) entre deux rencontres. Notre objectif est ici de mettre ou remettre en action les ménages pour engager un processus.

L'accompagnement que nous proposons aborde l'ensemble des thématiques en parallèle. : logement, emploi, administratif, santé.

Il est à noter que l'efficacité de l'action repose également sur le développement de partenariats importants avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale, du logement et de l'emploi. Cet axe est essentiel pour l'équipe afin de mobiliser les intervenants le plus rapidement possible.

## L'Equipe

Incluse dans le domaine d'activités Hébergement /logement de la Fondation de Nice<sup>1</sup>, l'équipe est composée de 3,5 ETP :

- 1,5 ETP travailleur social (1 au lancement du dispositif) : savoir-faire en termes d'accès au logement avec comme postulat l'accès au logement n'a pas besoin de conditions spécifiques.
- 1 ETP Conseiller d'Insertion Professionnelle (CIP) : savoir-faire en termes d'accès à l'emploi avec comme postulat de départ « toute personne qui le souhaite, a la capacité de travailler », sans présupposer d'éventuels « freins » à l'emploi
- 1 ETP travailleur pair : savoir-faire expérimentiels tirés d'une expérience de vie

Elle est organisée et animée par l'équipe d'encadrement du domaine d'activité. Les locaux sont regroupés avec le dispositif de l'ASLL et le SPEL. Un temps de psychologue peut être mis à disposition par le CHRS et serait dédié à l'analyse des situations complexes.

Au regard du mode d'intervention, un temps de coordination quotidien est instauré pour la bonne cohérence des actions des uns et des autres. En termes de moyens, les professionnels sont dotés de l'ensemble des outils permettant de travailler directement dans les logements (ordinateur portable et smartphone). Le dossier des personnes est géré à partir du Logiciel NEMO en place sur l'ASLL et le SPEL. L'équipe a été constituée en totalité en septembre 2021.

---

<sup>1</sup> Domaine d'activité qui comprend le CHRS, la Halte de nuit et l'ASLL et le SPEL.

## L'activité du service en chiffre

### Les entrées/les sorties

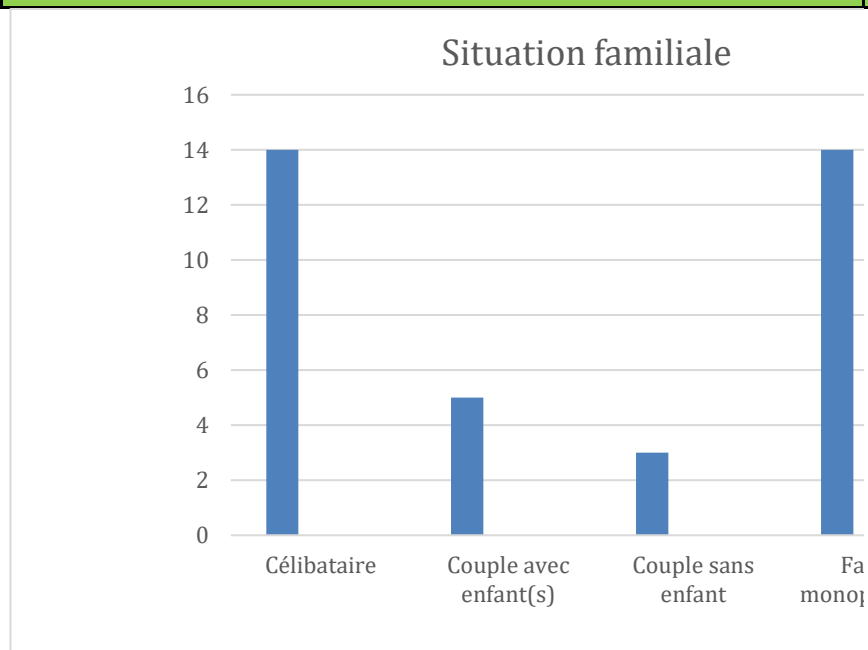
	Admissions	Sorties	File active moyenne Par intervenants
<b>APDL</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>10</b>

C'est donc 68% de l'activité prévisionnelle qui est réalisée (quatre mois de fonctionnement effectif sur 100 dossiers annuel)

### La démographie sur les entrées

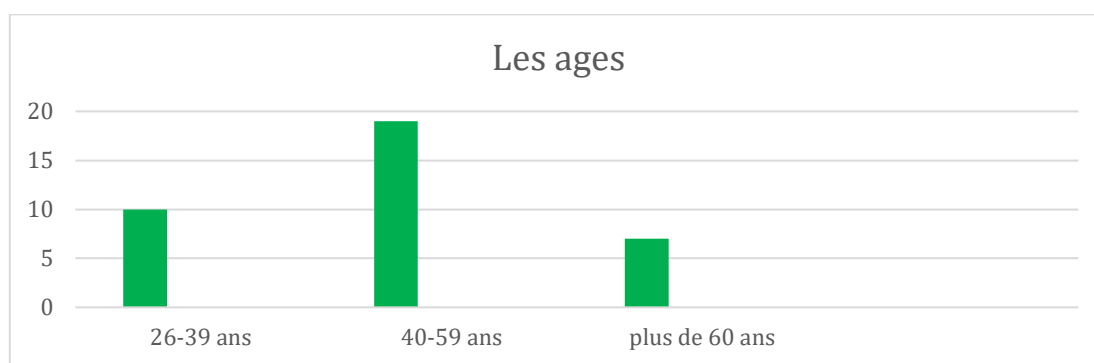
#### Situation familiale des ménages

	Nombre	%
Célibataire	14	39%
Couple avec enfant(s)	5	14%
Couple sans enfant	3	8%
Famille monoparentale	14	39%
Non renseigné	0	
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>



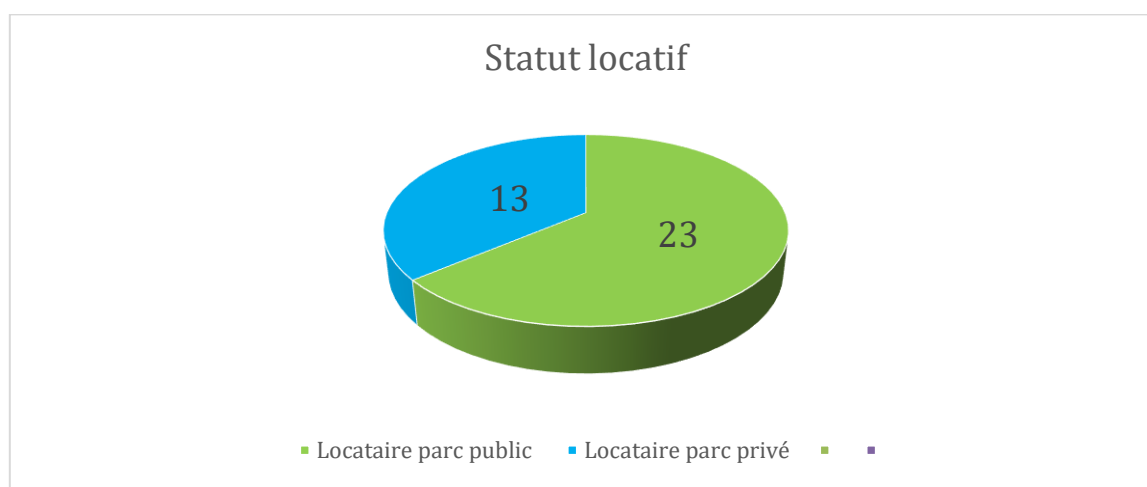
### Age du demandeur principal

	Nombre	%
18-25 ans	0	0%
26-39 ans	10	27.7%
40-59 ans	19	52.7%
plus de 60 ans	7	19.4%
Non renseigné	0	0%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>



### Statut du ménage au niveau locatif

	Nombre	%
Locataire parc public	23	64%
Locataire parc privé	13	36%
Autres		
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>



## Expulsion locative

Expulsion locative	Nombre	%
Commandement de payer	4	11%
Assignation	4	11%
Commandement de quitter les lieux	7	20%
Concours de la force publique	8	22%
Pas de procédures	13	36%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>

## L'aller vers en chiffre

	VAD	Entretien au bureau
<b>APDL</b>	157	98

Conformément au projet l'équipe agit dans une stratégie de l'aller vers. Les visites à domicile représentent 70% de l'activité du service.

## Situation des ménages à la sortie (15)

Décédé	1
Expulsé	1
Relogé	1
Pas d'adhésion	4
Situation stabilisée	4
Non rencontré	4

Les résultats portant sur 15 situations sont peut représentatif. Ils sont le reflet d'une action sur une courte durée. Nous pensons donc avoir des chiffres plus significatifs à l'issue du premier semestre 2022.

## Conclusion

L'équipe se compose de TS, CIP et travailleurs pairs. Les principes d'actions reposent sur trois piliers qui sont, la multi référence, l'aller vers et le principe d'accompagnateur de parcours. Le taux de réponse des ménages reste élevé, 82% en moyenne sur le dispositif.

Nous relevons que la fonction de médiation des équipes auprès des acteurs présents sur les situations est un élément clé dans la résolution des problématiques.

Rassurer les bailleurs, les propriétaires et les autres intervenants permet de déployer des solutions multiples telles que le maintien dans les lieux, l'apurement de la dette (FSL, concordat et PCS...).

Cela permet également d'agir auprès des locataires pour une reprise des paiements et de respecter les engagements. Nous constatons également que les personnes dites de « mauvaise foi » sont très peu représentatives, que les causes d'endettement sont majoritairement liées à des accidents de la vie tel que la perte d'emploi, la maladie et les séparations.

Nous devons néanmoins constater que ce dispositif nouveau et innovant dans le champ de la prévention précoce a été insuffisamment mobilisé par les bailleurs (68% de l'objectif). La « montée en charge » est donc notre objectif principal pour 2022. Nous allons avec la DDETS reprendre un travail de présentation du dispositif auprès des bailleurs sociaux et également vers l'ensemble des intervenants du logement.

## Témoignage de l'équipe

### **Première situation APDL :**

Situation à l'entrée : célibataire, salariée (CDI). Locataire d'un logement dans le parc social.

Dettes locatives de 3 483 €.

Stade de la procédure : demande de la réquisition de la Force publique.

Nombre de VAD : 1

Nombre de RDVS à l'extérieure : 6

Nombre d'entretien au service : 1

Nombre de contact bénéficiaire : 19

Nombre de contact partenaires : 17

### **Résumé :**

Madame V est âgée de 53 ans, isolée et exerce la profession d'ambulancière. Elle est en situation d'expulsion locative pour non-paiement de loyer (Bail résilié - Commandement de quitter les lieux - Réquisition de la force publique).

Nous avons entrepris de nombreuses démarches et actions pour rencontrer Madame. Elle n'a jamais répondu à nos multiples courriers et visites à domicile.

Nous avons pris contact avec le bailleur et l'huissier chargé de l'affaire. Ils nous informent ne pas avoir de nouvelles concernant Madame.

Nous sommes allés à la recherche d'informations, en questionnant le voisinage et le personnel chargé de l'entretien de l'immeuble.

Après plusieurs échanges par sms, nous l'avons rencontré dans nos locaux, exceptionnellement un samedi, en dehors de nos horaires de travail. Il est à noter que nous avons mis 2 mois afin de la rencontrer.

Madame n'était accompagnée par aucune institution de droits communs, et ne répondait pas aux courriers qui lui ont été adressés.

Au moment de notre intervention, sa dette locative était de 3 483 €. Elle perçoit un salaire de 2 000 € (déclaratif).

Madame nous explique avoir cessé le règlement régulier de différentes factures et loyer, depuis 2 années, à la suite de nombreuses épreuves familiales. Elle a diverses dettes qui s'élèvent à 5 000 €.

Elle nous informe avoir des problèmes de santé et se montre fragile. Elle nous confie avoir un problème d'occupation du logement et ne souhaite pas nous recevoir chez elle. Cette problématique a engendré des relations très tendues avec le voisinage.

Elle n'a également pas consulté son courrier depuis 2 années.

Pour cet accompagnement, nous avons réfléchi aux pistes de travail suivantes :

A/ L'organisation d'une réunion tripartite avec le bailleur pour que les deux parties se rencontrent, et mettre en place un plan d'apurement pour acquitter sa dette locative. Madame V souhaite se maintenir dans le logement. C'est son seul point d'ancrage.

B/ Faire le tri du courrier accumulé et le consulter.

C/ Trouver une solution afin de réaliser une visite à domicile pour constater l'état des lieux et faire intervenir les services concernés pour y remédier.



## **Actions :**

Nous avons organisé un rendez-vous tripartite avec le bailleur pour la mise en place d'un plan d'apurement. Madame F a convenu de payer 150 € en sus du loyer, pendant 20 mois. Nous avons insisté sur la régularité et le respect de l'accord afin d'envisager la signature d'un PCS. Elle a également repris le paiement de ses mensualités auprès de EDF, ainsi que le règlement de son assurance habitation.

Nous avons récupéré le courrier accumulé afin de le trier. Nous avons recensé 137 courriers non-consultés.

Nous avons été en lien de manière permanente avec la CESF du bailleur.

Nous avons réalisé une rencontre à l'extérieur le 27/10/2021, afin d'aborder l'urgence de visiter le logement. Madame nous confie avoir honte et ne pourrait pas être présente lors de la visite. Elle propose de nous confier les clés de son logement afin de le visiter. Elle avance qu'elle nous fait confiance. Nous avons essayé de la convaincre d'être présente mais elle a refusé.

De ce fait, nous avons accepté la proposition de Madame. Elle signe par la suite l'autorisation d'accès au logement ainsi que la remise des clés le 4/11/2021.

Nous réalisons le 15/11/2021 une visite à son domicile. Nous constatons un réel problème d'incurie. Le logement témoigne d'un trouble de Diogène (accumulation d'objets et insalubrité).

A la suite de cette visite, nous reverrons Madame V, toujours à l'extérieur, pour lui expliquer qu'elle a besoin d'être accompagnée pour ce trouble du comportement. Nous l'avons informé qu'elle pourrait bénéficier d'un financement pour faire intervenir des professionnels pour résoudre le problème d'incurie.

De ce fait, nous signalons la situation de Madame à la DDETS. Un financement par l'ARS a été accordé. Nous avons pris contact avec l'association des Compagnons Bâisseurs, chargée de réaliser un diagnostic pour traiter l'origine du trouble de comportement. Ils coordonnent par la suite l'accompagnement avec différents partenaires pour traiter l'incurie existante (thérapeutes ; DAC...).

Le 5/01/2022, Madame V a été contacté par l'organisme afin de faire le point sur sa situation. Nous avons essayé par la suite de fixer un rendez-vous pour rencontrer l'intervenant chez elle. Cette dernière a refusé catégoriquement.

Nous avons échangé avec l'intervenant, et nous avons convenu qu'une première rencontre à l'extérieur pourrait être plus pertinente pour établir le premier lien.

Nous réussissons à joindre Madame V par téléphone, le 19/01/2022. Nous lui expliquons que l'intervenant aurait besoin de ½ heure de son temps, afin de la rencontrer.

Un premier entretien est fixé le 28/01/2022, en bas de son immeuble, en présence d'un membre de l'équipe afin de la rassurer.

L'objectif fixé de cette démarche est d'amener Madame à s'y rendre chez elle avec l'intervenant, de vaincre ses craintes et dépasser son sentiment de honte envers sa situation.

Au terme de multiples échanges et efforts réalisés par Madame V, nous avons convenu d'un rendez-vous tripartite avec le bailleur le 3/02/2022, pour la signature du PCS.

Madame V nous a confié récemment qu'elle a mis au courant sa famille de sa situation. Un caractère dissimulé à ce jour.

Nous avons bon espoir que Madame continue d'honorer son loyer et ses RDVS.

L'accompagnement prendra fin le 8 mars. De ce fait, nous arriverons à 9 mois d'accompagnement.

Nous envisageons une orientation vers le service ASLL afin d'assurer la continuité de la coordination de l'intervention des compagnons bâtisseurs.

### **Deuxième situation APDL :**

Mme vit seule dans un logement social T3 PMR. Elle vient de perdre son fils âgé de 28 ans.

Nombres de VAD réalisés :1

Nombre de RDV en extérieur : 0

Nombre d'entretiens au service : 0

Nombre de contacts avec le bénéficiaire (tél, mails) :3

Nombre de contacts avec les partenaires : Plus de 10

### **Description de la situation :**

Mme nous est orientée par son bailleur, CDC HABITAT.

Les motifs de l'orientation sont les suivants :

*« La famille a quitté son logement situé sur la commune de l'Escarène car celui-ci n'était pas adapté au handicap de J (pathologie lourde). Ce logement était très humide et la famille n'a rien pu récupérer de son ancien logement.*

*Mme M a eu l'attribution du logement de type F3 « PMR » en cotitularité avec son fils J.*

*Depuis leur entrée dans les lieux, Mme M a dû faire face à de grosses dépenses pour équiper le logement. Elle a également beaucoup de dépenses par rapport au handicap de son fils. »*

Suite à cette orientation du 25 Novembre 2021, nous contactons Mme, pour convenir d'un premier RDV.

Elle est âgée de 66 ans, retraitée et a 3 enfants.

Nous apprenons que son fils J est décédé, il y a quelques semaines. Il a toujours vécu avec elle.

Mme accepte de nous recevoir. Nous la rencontrons à son domicile le 14 décembre 2021.

Elle nous accueille chaleureusement et nous relate son parcours, empreinte d'une grande émotion.

Durant la période précédant Mai 2021 ; elle résidait à l'Escarène avec un de ses fils J, âgé de 28 ans. Ce dernier a découvert à l'âge de 18 ans qu'il était atteint du diabète. Cette maladie a provoqué au fil des années un handicap lourd. Son fils n'était plus en mesure de se déplacer, sauf en fauteuil roulant.

Elle nous montre d'ailleurs ce fauteuil, encore installé dans son salon

En mai 2021, Mme et son fils ont pu intégrer un logement dédié aux personnes à mobilité réduite et situé, à Nice.

Mais, courant Novembre 2021, son fils est décédé des suites de sa maladie. Mme nous raconte avec beaucoup de difficultés que son fils a refusé de se faire soigner et qu'il serait devenu agressif. Il aurait alors développé une forte addiction aux jeux en ligne. Il ne participait plus aux dépenses du quotidien. De plus, il réclamait de l'argent à sa mère, parfois violemment.

Madame garde est en lien uniquement avec un de ses 2 autres fils. Ce dernier réside à proximité du domicile de Mme.

Il l'aide au quotidien, pour différentes tâches et lui apporte aussi du réconfort.

Selon Mme, sa situation financière s'est beaucoup dégradée, en raison des addictions de son fils décédé.

Elle bénéficie d'une MASP, via l'UDAF.

En effet, les ressources de Mme se résument à une retraite d'un montant de 1 080.76 € (ASPA incluse) à laquelle s'ajoute l'APL d'un montant de 107.94 €.

Le loyer s'élève à 584.46 €, Charges comprises.

Elle a accumulé plusieurs dettes :

- Dette locative (ancien logement) :
- Dette locative (logement actuel) : 1 735.93 €.
- Dette Energie : 800€.

La dette globale est de 4 621.96 €.

**Préconisations :**

Nous n'avons pu rencontrer Mme qu'une seule fois et proposons alors d'axer notre accompagnement sur les points suivants :

- *Accompagner Mme dans les démarches de relogement et faire le lien avec son bailleur*

En effet, CDC Habitat lui aurait fait part de son souhait de reprendre le logement actuel, adapté aux personnes en situation de handicap. Madame accepte cette demande. Elle souhaite rester dans le quartier où habite son fils, celui dont elle est proche.

- *Travailler conjointement avec l'UDAF, l'ancien bailleur et le bailleur actuel.*

Ce travail en partenariat permettra notamment de trouver des solutions de résorption de la dette de Mme .

*En conclusion, notre accompagnement via le service APDL, nous permet de mettre en exergue plusieurs particularités et « plus-values »*

« L'aller vers » nous a permis de rencontrer Mme, dans son environnement et à sa convenance. Compte tenu des événements, il aurait plus difficile pour Mme de nous rencontrer dans nos services. Réaliser une visite à domicile est l'occasion de découvrir son parcours mais aussi ses conditions de vie matérielles et de lui apporter un soutien moral.

Nous pouvons ainsi l'accompagner dans ses démarches administratives.

En faisant le lien avec l'UDAF et les bailleurs, Mme n'aura pas à gérer seule ses difficultés, évitant ainsi une dégradation de sa situation financière. Ce service a ainsi pour vocation de traiter les difficultés locatives dès leur apparition, évitant ainsi des procédures de justice.

Nous pouvons aussi sensibiliser les différents acteurs à la situation familiale de Mme et à ses problèmes de santé

La particularité de notre service peut être qualifiée d'un accompagnement personnalisé, fait « sur-mesure, chez le bénéficiaire, à son rythme et en partenariat avec tous les acteurs sociaux concernés.

# REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



## FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



### PRÉSIDENTENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • [presidence@fondationdenice.org](mailto:presidence@fondationdenice.org)



### SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • [siege@fondationdenice.org](mailto:siege@fondationdenice.org)

[www.fondationdenice.org](http://www.fondationdenice.org)



EN PARTENARIAT ACTIF  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

